

P.W.

CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

(CONFEJES)

**GUIDE POUR L'ELABORATION  
DE POLITIQUES NATIONALES  
DE LA JEUNESSE**

Document proposé par  
le Secrétariat général  
de la CONFEJES  
Janvier 1998

## P R E A M B U L E

Je voudrais avant tout exprimer l'infinie gratitude du Secrétariat général à Madame la Directrice générale de l'ACDI pour avoir autorisé à notre demande, ses services compétents à financer la traduction en français du Guide du Commonwealth pour la Jeunesse mis à la disposition de la CONFEJES par l'UNESCO, dans le cadre de la coopération entre les deux organismes.

Ce qui nous a permis de nous en inspirer très largement pour proposer le présent document qui ambitionne de suggérer quelques pistes de réflexion aux pays francophones du Sud qui envisagent à court terme d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques nationales en faveur de leurs jeunes respectives.

Il est destiné prioritairement aux ministères chargés de la jeunesse dans les pays francophones du Sud.

## **1. LE CONCEPT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

### **A – Définition et champ d'application**

La formulation d'une politique nationale de la jeunesse est l'expression de la détermination politique de la nation à favoriser le développement de la jeunesse et son intégration dans tous les secteurs de la société.

Tout en abordant les principales préoccupations des jeunes, elle confère légitimité et orientation aux programmes et aux services axés sur la jeunesse et explique clairement la stratégie et les grandes lignes directives de leur planification et de leur mise en œuvre.

On y trouve aussi les mesures propres à canaliser les énergies et les talents de la jeunesse vers le développement national.

### **B – Objet : Pourquoi une politique nationale de la jeunesse ?**

La définition d'une politique nationale de la jeunesse devra permettre entre autres de :

- définir les besoins et les aspirations prioritaires de la jeunesse
- formuler une stratégie collective pour aborder les problèmes et les questions touchant les jeunes gens des deux sexes
- inciter à la planification stratégique et prospective des actions en faveur des jeunes
- constituer un appel à la concertation des efforts de tous les ministères, services de l'Etat et ONG dans le but de promouvoir la satisfaction des besoins de la jeunesse
- définir la manière dont la jeunesse participer au processus de prise de décisions du pays.

En d'autres termes, la politique nationale de la jeunesse devra être comprise comme une déclaration fondée sur le principe de l'égalité des sexes, sur laquelle s'entendent les divers secteurs de la société, et qui est formulé dans le but de combler les besoins et aspirations des jeunes et de favoriser le développement de leurs talents.

## **2. LA STRUCTURE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

La structure d'une politique nationale de la jeunesse pourrait être comprise comme :

- une expression de la détermination politique de la Nation à favoriser le développement de la jeunesse et son intégration dans tous les secteurs de la société
- un lien nettement perceptible entre le développement de la jeunesse et le plan général de développement national
- la définition de plans d'action en faveur de la jeunesse.

La structuration pourrait comprendre :

**2.1. Un avant propos** qui donne un bref aperçu du document et fait ressortir l'importance de la politique nationale de la jeunesse.

**2.2. Une introduction** qui pourrait comprendre les raisons de la formulation d'une politique nationale de la jeunesse, la définition du terme « jeunesse » (tranche d'âge), le profil de la jeunesse (rapport entre les jeunes des deux sexes et les principaux paramètres économiques) comprenant :

- des données quantitatives ventilées selon l'âge et le sexe (population totale, répartition régionale, taux de croissance démographique, origine ethnique, situation sanitaire, activités de loisirs...)
- des données qualitatives tenant compte de certains paramètres comme l'analphabétisme, les possibilités d'éducation, le chômage...

L'introduction de l'étude pourrait s'articuler autour des points suivants :

Des éléments historiques et contemporains concernant les jeunes : remonter le cours de l'histoire permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées et faciliter l'élaboration d'une nouvelle politique mieux adaptée aux attentes et besoins de la nature des programmes à mettre en œuvre.

Des renseignements généraux sur le développement des services et structures destinés à la jeunesse. Un bref tour d'horizon de ces services peut se révéler utile pour définir le contexte.

Des références à la politique de développement national.

La politique nationale en direction des jeunes ne peut être qu'un élément de la politique nationale de développement conçue par les autorités compétentes au bénéfice de toute la population.

Aussi apparaît-il essentiel que soit prise en compte les orientations officielles nationales.

Des principes et valeurs sous-jacentes à la politique nationales de la jeunesse

Toute politique nationale de la jeunesse gagne à comporter une section relative aux valeurs culturelles, aux principes ou aux raisons profondes qui la sous-tendent ; exemples :

- la participation active des jeunes à la prise de décisions et aux programmes de développement national
- le respect des principes de la démocratie
- le respect du bien-être intégral de la jeunesse c'est-à-dire à la fois sur les plans physique, mental, spirituel et culturel
- la promotion de l'esprit d'entreprise et d'initiative.

### **2.3. Un exposé des buts et des perspectives d'avenir**

Lorsqu'on formule une politique nationale de la jeunesse, il est important de prévoir une déclaration fondamentale de ses buts généraux où l'on énoncera ce que cette politique est conçue pour réaliser.

L'exposé des buts exprime l'avenir souhaité et les résultats escomptés pour les jeunes gens des deux sexes.

Exemple : La politique de la jeunesse vise à permettre aux jeunes gens des deux sexes de donner leur pleine mesure et à promouvoir leur participation active au développement national.

Généralement l'examen des politiques existantes révèle que les exposés de buts portent souvent sur les thèmes suivants :

- faire participer les jeunes des deux sexes au développement national et leur confier une part de responsabilité sociale
- favoriser une action coordonnée
- promouvoir le bien être économique
- promouvoir le soutien de la jeunesse par les familles et les collectivités
- promouvoir la justice sociale
- assurer l'égalité des sexes
- promouvoir des habitudes de vie saines et le bien-être personnel
- inciter la jeunesse à adopter un point de vue constructif sur les problèmes mondiaux et la compréhension entre les nations.

#### **2.4. Les objectifs de la politique nationale de la jeunesse**

L'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse doit comprendre une section exposant les objectifs c'est-à-dire des moyens par lesquels les buts de cette politique doivent être atteints.

Dans l'exposé des objectifs, il est nécessaire de définir exactement ce qui sera fait et de préciser comment et quand cela sera fait.

En d'autres termes, les objectifs de la politique permettent au pays :

- de contrôler les progrès au stade de la mise en œuvre et de prendre des mesures correctives au besoin
- d'évaluer les résultats afin d'en tirer les leçons pour l'avenir.

#### **2.5. La définition des droits et des devoirs des jeunes**

Il s'agit, dans cette partie de l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse, de mettre l'accent sur les droits et devoirs des jeunes notamment :

- la liberté d'expression
- la protection contre l'exploitation, la discrimination et la violence sous toutes les formes
- le droit d'être représenté dans les organismes décisionnels
- le droit d'accéder à tous les avantages de la citoyenneté (éducation, formation, emploi, services juridiques, santé, loisirs)
- le droit à la propriété individuelle et collective
- le droit à la vie associative.

## **2.6. La mise en exergue des questions clés de stratégie**

La politique nationale de la jeunesse doit mettre en exergue certaines préoccupations essentielles qui constitueront le substrat des actions à conduire. Par exemple :

- éducation et formation
- emploi de la jeunesse et chômage
- santé et démographie
- participation de la jeunesse à la vie sociale
- pauvreté et discrimination
- sciences et technologie
- culture de l'excellence et développement de l'esprit d'entreprise
- civisme et patriotisme
- toxicomanie et éducation à la santé
- arts, sports, activités récréatives et loisirs
- délinquance juvénile et jeunesse en situations difficiles
- etc...

## **2.7. La détermination des groupes cibles prioritaires**

La politique nationale de la jeunesse, même si elle concerne l'ensemble des jeunes, devrait mettre un accent particulier sur certains groupes cibles, groupe qui souvent nécessite un traitement particulier. Peuvent être classés dans ces groupes :

- les jeunes handicapés
- les jeunes ruraux
- les jeunes chômeurs
- les jeunes et les enfants de la rue
- les jeunes réfugiés et les migrants
- les jeunes toxicomanes
- les jeunes délinquants
- les jeunes en situations difficiles dans les grandes zones urbaines
- les orphelins de guerre.

## 2.8. La définition des mécanismes de mise en œuvre

La politique nationale de la jeunesse ne devrait prévoir que les paramètres généraux de l'action afin de permettre aux organismes d'exécution, aux organisations non gouvernementales et à tous les partenaires de terrain de disposer d'une marge de manœuvre suffisante susceptible de faciliter l'élaboration de leurs propres initiatives en fonction de leurs objectifs et des besoins exprimés des bénéficiaires ainsi que des ressources disponibles.

On devrait donc mettre l'accent dans ce paragraphe du projet sur :

- L'importance du plan d'action national.
- La désignation du service ou de l'organisme officiel qui jouera le rôle d'organisme directeur, de structure coordinatrice.
- Les initiatives propres à assurer une action coordonnée de l'Etat en matière de développement de la jeunesse. Exemples :
  - La consolidation d'un comité interministériel réunissant les Ministres dont les attributions concernent la jeunesse
  - La formation d'un comité inter-services de haut fonctionnaires capables d'influer sur les décisions au niveau des services
  - La désignation dans chaque ministère et service de cadres qualifiés dont les attributions seront centrées sur la jeunesse.
- Les mécanismes propres à assurer une consultation et une participation permanentes des jeunes. Par exemple :
  - Une conférence nationale de la jeunesse
  - Un colloque annuel des jeunes
- Les mécanismes propres à favoriser la concertation entre les divers ministères, les organisations non gouvernementales, les organismes internationaux, les jeunes eux-mêmes et la collectivité.  
Dans ce cadre, la création d'un conseil national peut être proposé.



- Les mesures propres à renforcer les synergies entre les organismes publics et privés et travaillant auprès des jeunes ou dans le cadre de la promotion de la jeunesse.
- Les procédures de réexamen périodique de la politique nationale de la jeunesse : il est essentiel de préciser la période d'application et les procédures ou mécanismes de réexamen.

## **2.9. Conclusion**

La conclusion devra réunir les espoirs, aspirations et idéaux qu'exprime la politique nationale de la jeunesse à mettre en place.

### **3. LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

#### **3.1. La définition du processus**

La formulation et l'adoption de la politique nationale de la jeunesse peuvent se diviser en une série d'étapes clés ; nous en avons identifié six :

- a) – la définition du processus
- b) – l'examen des politiques de la jeunesse d'autres pays
- c) – la définition des besoins et des ressources :
  - profil social de la jeunesse
  - étude des besoins et des attitudes de la jeunesse
  - enquête sur les ressources, les programmes et les services
  - analyse comparative sur les sexes
  - consultation des intervenants clés
  - consultation des jeunes eux-mêmes
  - élaboration et diffusion de document de travail
- d) – les ateliers de planification participative
- e) – la rédaction et l'examen d'un projet de politique
- f) – l'adoption de la politique.

#### **3.2. La désignation d'un organisme de coordination**

Il devra être nécessairement désigné un organisme central qui assume la responsabilité de coordonner le processus de formulation et de mise en œuvre. C'est en général le ministère chargé de la jeunesse dans les pays de l'espace francophone.

Il faut que cette décision soit communiquée à tous les partenaires et intervenants pour faciliter les collaborations futures.

#### **3.3. La création d'un soutien à grande échelle**

Le processus de formulation d'une politique nationale doit impliquer tous les intervenants clés et faire l'objet d'un consensus et d'un engagement à grande échelle.

Il faut nécessairement s'assurer du soutien des jeunes d'abord, des autorités politiques et administratives ensuite. Il faut par ailleurs solliciter et obtenir le soutien du Président de la République ou du Premier Ministre.

### **3.4. La constitution d'un groupe de référence, d'un groupe opérationnel ou d'une équipe pour la formulation**

Pour obtenir une bonne qualité du travail à faire (élaboration de la politique), il est important de mettre en place un groupe pluridisciplinaire représentant les principaux ministères, organismes privés ou publics et les jeunes eux-mêmes.

### **3.5. La définition des tâches principales et l'établissement d'un calendrier**

Il faut dès le départ répartir de façon judicieuse les tâches, les attributions et établir un calendrier.

Il est important de prévoir un budget conséquent et de dégager la liste des priorités de dépenses.

## **Commentaires du processus**

### **3.6. L'examen des politiques de la jeunesse d'autres pays**

Il est judicieux de s'inspirer des expériences déjà existantes et analyser les résultats obtenus.

L'élaboration de la politique pourra être alors un exercice d'adaptation et de création.

### **3.7. La définition des besoins et des ressources**

Pour qu'une politique ait des chances d'avoir de réels résultats positifs, il faut nécessairement qu'elle prenne en compte :

- les grandes caractéristiques socio-démographiques du pays
- les besoins exprimés et potentiels des jeunes
- les ressources disponibles du pays.

Il s'agit pour le pays d'inventorier ses ressources , ses insuffisances, ses avantages et ses possibilités.

Aussi faut-il examiner les autres documents importants du pays relatifs au développement, consulter et faire participer activement les jeunes

Cette étape du processus de formulation doit comprendre les tâches suivantes :

### **3.7.1. Profil social de la jeunesse**

Il est nécessaire d'établir un profil social de la Jeunesse s'il n'existe pas et pourra comprendre les données suivantes :

- population du groupe d'âge en question et proposition par rapport à la population globale
- répartition régionale et selon les zones urbaines et rurales
- taux de croissance démographique
- niveaux d'alphabétisation et d'instruction
- taux d'activité et professions
- niveaux de revenu
- tendances migratoires
- appartenances et pratiques religieuses
- activités récréatives.

### **3.7.2. Etudes des besoins et des attitudes de la jeunesse**

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées :

- questionnaire
- recherche documentaire
- consultation libre
- collecte de données statistiques
- inventaire des services et des ressources.

### **3.7.3. Analyse comparative entre les sexes**

Il est important d'accorder une attention particulière à l'analyse comparative entre les sexes des rôles, des possibilités et des attentes des jeunes et des influences qui s'exercent concernant leurs besoins et leurs aspirations.

#### **4. LA PROMOTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

Afin d'éviter que la politique formulée ne demeure dans les tiroirs ou subisse de longs sommeils et reste inconnu des jeunes et du grand public, il faut mettre nécessairement en place des modalités de publication et des stratégies de promotion.

##### **4.1. Les modalités de publication**

Il est donc essentiel que la politique nationale de la jeunesse soit lue, étudiée et débattue par autant d'organisations et de personnes que possible, en particulier des jeunes.

Aussi, est-il nécessaire entre autres :

- de publier la politique sous la forme d'une brochure de lecture facile, agrémentée de représentations graphiques et autres illustrations aptes à susciter l'intérêt des jeunes
- de trouver un titre intéressant et de percutant
- de titrer les sections et les paragraphes et aérer le texte au moyen d'une présentation schématique
- choisir soigneusement les caractères, la reliure et les couleurs
- publier l'énoncé de politique dans toutes les langues principales du pays si possible
- éviter le langage manifestant un parti pris sexiste
- faire attention au style et au langage : style clair, direct et simple.

##### **4.2. Les stratégies de promotion**

- Il faut faire en sorte que les thèmes clés de la politique nationale de la jeunesse soient largement diffusés dans tout le pays.  
Par ailleurs, il faut veiller que le document (politique de la jeunesse) soit disponible auprès des organisations spécialisées, des jeunes, des groupements et associations de jeunes et que ceux-ci aient la possibilité d'examiner son applicabilité à leur propre vie.

- Avant ou au moment de la publication du document final, il faut envisager le lancement d'une campagne forte de sensibilisation et de mobilisation afin d'en informer le plus grand nombre de personnes et d'organismes.

A cet effet, il est souvent nécessaire de mettre en place une équipe de promotion ayant pour tâches :

- de coordonner la campagne de sensibilisation
- d'organiser une série d'ateliers départementaux, régionaux ou même au plan local des villages qui réuniraient des jeunes, des responsables et décideurs locaux, des représentants des ministères et organismes spécialisés etc...
- de populariser la politique parmi les jeunes gens des deux sexes par l'intermédiaire de leurs associations et mouvements des établissements d'enseignements, des maisons de jeunes.

Cette équipe, pluridisciplinaire devra comprendre des jeunes leaders et des personnes compétentes proches des questions de jeunesse.

Il faut aussi concevoir et mettre en œuvre une stratégie de promotion par les membres qui pourrait comprendre, entre autres, les éléments suivants :

- La distribution de communiquée de presse mettant l'accent sur l'importance et le rôle de la politique nationale de la jeunesse.
- L'organisation d'une cérémonie officielle de lancement national de la politique nationale de la jeunesse de préférence par le Chef de l'Etat ou le Premier Ministre, relayé pour des lancements à l'intérieur du pays.
- La participation du Ministre chargé de la jeunesse à des débats radiodiffusés et télévisés à grande écoute.
- L'organisation de débats télévisés du système éducatif de la jeunesse pour expliquer le contenu et les conséquences de la politique à mettre en œuvre.

## **5. LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

### **5.1. Les structures de mise en œuvre**

Il est nécessaire de désigner de façon claire et officielle l'organisme directeur ou central chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale.

Cette désignation devra se faire si possible par un décret ou à défaut un arrêté ministériel.

Les structures propres à assurer cette coordination à divers niveaux pourraient être proposées :

- un comité interministériel
- un conseil national de la jeunesse
- une conférence nationale de la jeunesse.

### **5.2. La mise en place d'un plan d'action national**

La politique nationale de la jeunesse doit orienter et faire converger les activités de tous ceux qui, individuellement ou collectivement, s'intéressent à la jeunesse dans le pays. De plus, il doit être établie un cadre d'action et un calendrier d'exécution.

Il est extrêmement important d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de cette politique. Ce qui permettra d'en mesurer la pertinence et d'apporter les corrections nécessaires en cours d'exécution.

Il faut aussi prendre soin d'y définir les résultats attendus et les indicateurs de rendement qui serviront à évaluer les actions retenues.

Pour le plan national, il pourrait se structurer autour des points suivants :

- rappel des objectifs de la politique nationale de la jeunesse
- programmes, projets et stratégies
- les tâches (description des activités concrètes et l'agenda retenu)
- groupes cibles
- résultats escomptés
- organisme responsable
- organismes de soutien

- calendrier (indication des mesures prises et durée)
- ressources nécessaires
- indicateurs de rendement

### **5.3. Le réexamen périodique**

Il est nécessaire de décrire dans ce chapitre les procédures de réexamen et de préciser leur périodicité.

Cela peut-être une vérification trimestrielle ou annuelle des indicateurs de réussite ou d'échecs des programmes retenus.

Cette vérification implique un travail d'équipe car faisant appel à tous les partenaires chargés d'appliquer la nouvelle politique.

### **CONCLUSION :**

Ce document devra permettre aux pays francophones du Sud qui ne disposent pas encore de politiques nationales de la jeunesse clairement définies, d'engager le processus et les stratégies nécessaires pour une meilleure prise en charge de cette population majoritaire.

Par ailleurs, les indications qui y sont contenues visent à combattre :

- l'insuffisance de la volonté politique
- la planification souvent trop élitiste
- le manque d'organisation et de ressources
- les problèmes de communication avec les générations montantes
- la confusion entre l'énoncé d'une politique nationale de la jeunesse et un plan d'action
- la mise en sommeil des documents.

1998 devra être l'année des synergies dynamiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur des jeunes de l'espace francophone afin de mieux préparer le VIIIème Sommet de la francophonie prévu en 1999 au Canada dont le thème principal sera consacré à la jeunesse.

 